

COMPTE – RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2010

Etaient Présents : PICHOU D Christian - VEYRAT Robert - OUGIER Jean-Patrick - CROUZET
Louisette - GUITHON Bernard - GARNOT Pascal - MATHON Colette - DUSSERT Sandrine -
DIEUDONNE Laurent -

Etait excusée : SILLON Caroline

Absent : HOSTACHE Jean-Claude

HOMOLOGATION DES TARIFS DE FRAIS DE SECOURS SUR PISTE 2010/2011

Suite au courrier de la SATA du 25 août 2010, le Maire demande au Conseil Municipal
d'homologuer les tarifs des frais de secours sur piste 2010/2011.

Tarifs approuvés.

DM2

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2010.32 relative à la vente des 3 HLL de
l'ancien camping, pour un montant de 16 000 €. Afin d'inclure cette recette au budget, il est
nécessaire d'effectuer une décision modificative n° 2 pour crédits supplémentaires en dépenses et
recettes d'investissement.

DM adoptée

C.C.A.S. DM1

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'effectuer une décision modificative
au BP du C.C.A.S. 2010 pour un virement de crédit de 2 090 €.

DM votée

ADHESION AU CONTRAT CADRE D'ACTION SOCIALE

Afin d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille, le Centre de Gestion de l'Isère
a mis en place un contrat-cadre ouvert à l'adhésion facultative des agents, dont l'avantage est de
mutualiser les coûts. Le Maire propose, donc, au Conseil Municipal que la commune adhère au
contrat-cadre mutualisé pour les lots suivants :

- Lot 1 : Protection santé complémentaire
- Lot 2 : Prévoyance contre les accidents de la vie
- Lot 3 : Garantie dépendance

Chaque agent peut adhérer à tout ou partie de ces lots, en fonction de ses besoins.

Le Conseil Municipal approuve le dispositif et décide de l'adhésion de la commune.

ORGANISATION DES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE

Le Maire expose au Conseil Municipal que des délégués aux différentes commissions de la
Communauté de Communes de l'Oisans doivent être nommés. Après avoir pris connaissance de
chaque commission et de ses missions, il a été désigné les représentants suivants :

Commission 1 : Environnement – Déchets : OUGIER Jean-Patrick – GARNOT Pascal

Commission 2 : Voirie d'intérêt communautaire – Travaux – SEPEP – DDIPR : VEYRAT Robert –
GARNOT Pascal

Commission 3 : Santé – Solidarité – Emploi – Education : CROUZET Louisette – DUSSERT
Sandrine

Commission 4 : Aménagement du territoire – Urbanisme – Patrimoine – Culture : Mathon Colette
– DIEUDONNE Laurent

Commission 5 : Economie – Agriculture – Tourisme : CROUZET Louisette – OUGIER Jean-Patrick –
VEYRAT Robert

ACQUISITION DE TERRAINS DANS LE PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES

Monsieur le Maire n'assiste pas aux débats, le Premier Adjoint préside la séance,.

Il rappelle au Conseil Municipal que depuis 1999 la Commune a lancé une procédure pour la protection de ses deux captages d'eau potable : Bonnefond Lafont et les Chazeaux. Le dossier a été relancé en 2009 et le Préfet de l'Isère a déclaré d'utilité publique les travaux de prélèvement d'eau des captages destinés à l'alimentation en eau potable de la Commune, les travaux de mise en conformité des ouvrages ainsi que la création des périmètres de protection autour de ces captages. Afin de réaliser les travaux prescrits, la Commune doit acquérir les parcelles situées dans le périmètre de protection immédiate : PPI. Le Service des Domaines a estimé la valeur du terrain à 0.10 € le m².

Après négociations avec les propriétaires concernés, le prix maximum de 0.50 € le m² a été proposé, sachant que, compte tenu de la modicité des surfaces, les parcelles entières seront achetées par la commune.

Le Conseil Municipal approuve ce tarif maximum pour l'achat des parcelles concernées.

PISTE MONT DE LANS / FRENEY

Le Maire indique qu'il vient de recevoir ce jour, les informations cadastrales concernant l'implantation de la piste.

La commune souhaite soit obtenir des servitudes de passage soit acquérir les terrains, pour réaliser ces travaux.

Un courrier sera adressé à chaque propriétaire et une réunion publique sera programmée pour faire part à la population de l'avancement du projet.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S.)

La commune a été interrogée par la Préfecture sur l'élaboration du PCS qui est obligatoire.

L'objectif du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est de mettre en œuvre une organisation prévue à l'avance au niveau communal (testée et améliorée régulièrement) en cas d'évènements graves afin de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement.

QUESTIONS DIVERSES

- Un point est fait sur la rentrée des classes, les frais de scolarité 2009/2010, et sur les forfaits de ski des écoliers pour l'hiver prochain.
- Travaux d'assainissement : le Maire indique que le SACO va procéder à des travaux d'assainissement, à Puy le Bas, avant la fin de l'année.
- Travaux Eglise : la première tranche de rénovation de l'église (40 000 €) va commencer et nécessitera plusieurs mois de travaux pour assainir les murs humides et refaire le crépi intérieur et le sol du chœur. beaucoup d'attention Ces travaux doivent assurer, à long terme, la bonne santé de l'édifice. Une réflexion particulière interviendra pour l'acoustique,
- Monsieur Bernard Guithon souhaite acquérir une bande de terrain communal, située entre l'Auberge du Freney et sa propriété, afin de lui permettre d'aménager à l'arrière du Garage, un entrepôt clôturé pour entreposer les véhicules.

Le Maire lui demande un projet qu'il soumettra au Conseil Municipal.

- Monsieur Garnot rappelle le problème de distribution du courrier, en particulier à Champ Rond.

Le Maire indique qu'un courrier a été adressé à la Poste et qu'il attend un rendez-vous avec le Directeur Régional.

- Monsieur Robert Aldeguer demande à la commune de revoir le traçage des places de parking, à Puy le Bas afin de permettre à ses locataires d'accéder, sans encombre, à son parking privé

Le Maire indique que ce marquage sera réexaminé.